

6.2.5.2 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

Le projet éolien est situé sur l'espace de plateau qui borde la vallée du Cher, située à environ 2,5 km plus à l'est. Il est proche du parc éolien des Chaumes et en constitue l'extension. L'implantation du parc de Chambonchard suit le même axe que le parc existant et que la vallée du Cher qui est la structure paysagère marquante du territoire.

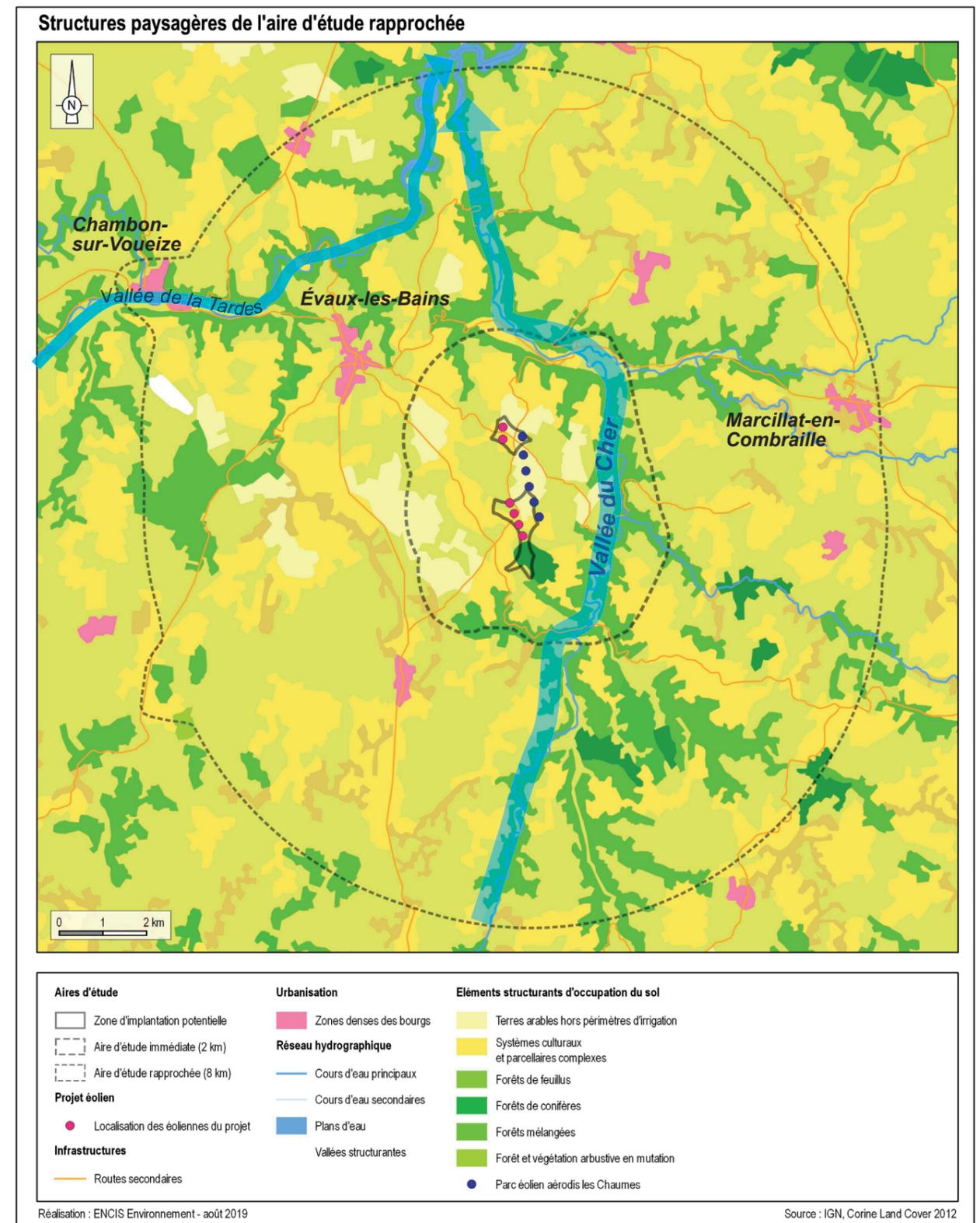
L'extension relativement linéaire s'inscrit donc dans la structuration de l'existant. Le parc des Chaumes présente en effet la caractéristique d'une implantation très lisible depuis le paysage rapproché. L'alignement des éoliennes est régulier, leur gabarit homogène et le parc suit l'axe nord-sud de la vallée du Cher. Suivant les points de vue, le parc éolien de Chambonchard s'accorde plus ou moins bien avec l'alignement régulier des éoliennes en place. Depuis Évaux-les-bains, l'ensemble paraît cohérent, mais la prégnance de l'éolien dans le paysage se renforce avec 12 éoliennes au total (Vue 10 et Vue 11 du carnet de photomontages en annexe). Depuis les secteurs ouest et est de l'AER, on observe peu d'effets de superposition d'éoliennes, contribuant à rendre plus lisible l'ensemble. En revanche, la perception des éoliennes est plus ramassée depuis le sud et le nord, comme le long de la D20 (Vue 9 du carnet de photomontages en annexe). Depuis l'est de l'AER, les perceptions sont souvent atténuées par le relief ou la trame bocagère relativement dense (Vue 6 du carnet de photomontages).



Photographie 119 : Vue en esquisse du projet depuis la limite sud-est du bourg d'Évaux-les-Bains (Vue 10 du carnet de photomontages en annexe).



Photographie 120 : Vue en esquisse du projet depuis la D20, au nord de l'AER (Vue 9 du carnet de photomontages en annexe).



Carte 53 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.

6.2.5.3 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte trois bourgs principaux (plus de 800 habitants) ainsi que deux bourgs secondaires. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

Évaux-les-bains (1 433 habitants en 2016 selon l'INSEE)

Le bourg constitue un centre thermal relativement connu dans le secteur avec la ville de Neris-les-Bains, localisée dans le périmètre de l'AEE. A ce titre, il est donc un point d'attrait touristique reconnu localement.

Depuis le bourg, les vues vers le projet éolien se concentrent essentiellement au niveau de la limite sud-ouest. Des visibilité discontinues sont ainsi possibles le long de la D996, de la D915 ou de la D19, la trame bâtie masquant alternativement les perceptions depuis ces axes de circulation. Des vues directes sont en revanche observées depuis la route des Chaves (Vue 10 du carnet de photomontage en annexe). Lorsqu'il est visible, le projet apparaît assez clairement dans le paysage de bocage. L'angle visuel atteint environ 25° et comprend les éoliennes en fonctionnement du parc des Chaumes. On note également une visibilité depuis les abords du stade sportif, le long de la D996. Ces perceptions sont généralement atténuées par la présence de quelques éléments de végétation proche (Vue 11 du carnet de photomontages en annexe). *L'impact du projet éolien sur la ville d'Évaux-les-Bains est évalué comme modéré.*



Photographie 121 : Vue en esquisse du projet depuis les abords du stade sportif d'Évaux-les-Bains, le long de la D996 (Vue 11 du carnet de photomontages en annexe).

Chambon-sur-Voueize (922 habitants en 2016)

Le bourg de Chambon-sur-Voueize est notamment connu pour son abbaye, bâtie entre le XI^{ème} et le XII^{ème} siècle. Le lieu de vie est localisé dans le creux de la vallée de la Tardes, au niveau de la confluence avec la Voueize, à environ 8 km au nord-ouest du projet éolien.

Depuis la partie ancienne du bourg, le relief encaissé masque les vues en direction du projet éolien. Un secteur de visibilité ponctuel a été identifié près de l'entrée ouest du bourg, le long de la D915, ainsi qu'au niveau de l'aire de repos localisée dans le même secteur (Vue 7 du carnet de photomontages en annexe). Seules les pales d'éolienne en mouvement sont visibles au dessus des versants boisés de la vallée de la Tardes. La silhouette du bourg apparaît alors en covisibilité avec le projet visible partiellement. *L'impact du projet éolien sur le bourg de Chambon-sur-Voueize est évalué comme très faible.*



Photographie 122 : Vue en esquisse du projet depuis la limite ouest du bourg de Chambon-sur-Voueize, le long de la D915 (Vue 7 du carnet de photomontages en annexe).

Marcillat-en-Combraille (929 habitants en 2016)

Le bourg est localisé au niveau de la limite est de l'AER. L'urbanisation la plus récente s'est essentiellement développée selon un axe est-ouest, le long des principales routes de desserte.

Depuis le centre bourg, les visibilitées sont masquées par la trame dense des éléments bâtis et de la végétation qui compose les parcs et jardins. Les vues vers le projet se concentrent ainsi au niveau de la limite ouest et sud-ouest du bourg. Le tracé de la D915 permet ainsi de percevoir le projet qui émerge au-dessus de reliefs boisés assez proches (Vue 6 du carnet de photomontages en annexe). Quelques visibilitées sont également identifiées au niveau de la D51, qui longe la limite ouest du bourg. Ces perceptions sont atténuées par la présence de boisements proches. Malgré les vues potentielles depuis ce lieu de vie, ces visibilitées restent ponctuelles et partielles. *L'impact du projet éolien de Chambonchard sur le bourg de Marcillat-en-Combraille est évalué comme **faible**.*

Budelière (742 habitants)

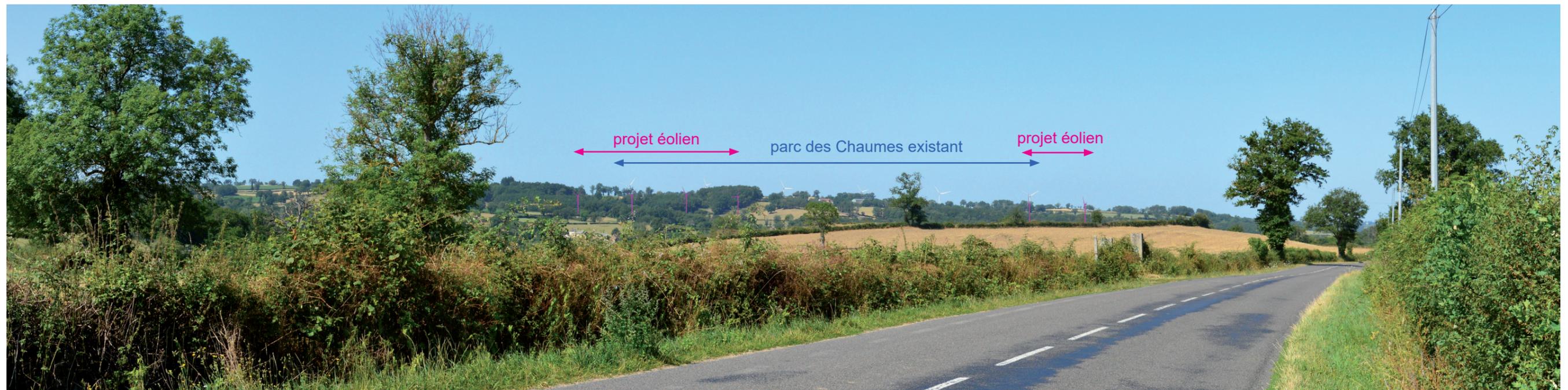
Ce hameau est localisé en limite nord de l'AER, le long de la D993.

Comme développé lors de l'état initial, les perceptions du projet se concentrent au niveau de la frange est du bourg. Ces visibilitées restent atténuées par la trame bocagère environnante. *L'impact du projet éolien sur le bourg de Budelière est évalué comme **très faible**.*

Fontanières (255 habitants)

Situé à environ 3 km au sud-est de la ZIP, ce village s'est principalement développé selon un axe sud-nord, le long de la D996.

Depuis le centre bourg, le long de la D996, les vues sont généralement masquées par la trame bâtie. Quelques visibilitées se développent au niveau de la frange ouest ou au niveau de l'entrée sud-ouest, près de la D24 et de la D25. Des vues intermittentes sont ensuite identifiées vers la sortie nord du lieu de vie, entrecoupées par la végétation de la trame bocagère ou par les constructions qui ponctuent le paysage. *L'impact du projet éolien sur le bourg de Fontanières est évalué comme **faible**.*



Photographie 123 : Vue en direction du projet éolien de Chambonchard depuis la limite ouest du bourg de Marcillat-en-Combraille (Vue 6 du carnet de photomontages).

6.2.5.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au 6.2.4.3, page 180, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Les perceptions depuis les routes principales de l'AER sont localisées sur la carte ci-contre. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

La D996, du sud vers le nord de l'AER

Cette route départementale permet de joindre le bourg d'Auzances (sud de l'AEE) à celui d'Évaux-les-Bains. Elle continue ensuite vers le nord sur quelques kilomètres en rejoignant Budelière.

La portion située au sud de l'AER offre généralement des vues intermittentes vers le projet. Les parties hautes des versants permettent quelques visibilitées vers le projet qui paraît encore assez éloigné. La trame bocagère ou les boisements ponctuels viennent souvent atténuer ces perceptions. Le projet apparaît conjointement avec le parc éolien des Chaumes. L'implantation des éoliennes en projet est relativement régulière, apportant de la cohérence à l'ensemble. Depuis ce secteur, des effets de superposition entre les aérogénérateurs sont cependant à noter, brouillant quelque peu la lisibilité. Jusqu'à Fontanières et légèrement au-delà, les visibilitées sont ensuite plus rares, généralement masquées par le relief. Elles deviennent ensuite plus régulières et quasi continues au fur et à mesure que l'on se rapproche d'Évaux-les-Bains. La trame bocagère est en effet peu développée dans ce secteur et la route en légère situation de belvédère, ce qui ouvre des vues assez nettes en direction du parc en projet et de celui des Chaumes existant.

Les visibilitées vers le parc sont donc assez récurrentes tout le long de la D996, dans le périmètre de l'AER. Quelques éléments de végétation, tels que des bosquets d'arbres ou la trame bocagère peuvent atténuer ponctuellement ces perceptions. Depuis ce secteur, le parc apparaît relativement étiré, car il suit une orientation nord-sud, selon l'axe de la route. L'implantation paraît donc relativement aérée depuis l'axe de circulation, malgré quelques effets de superposition entre les éoliennes. *L'impact du projet éolien sur le tracé de la D996 est évalué comme **modéré**.*

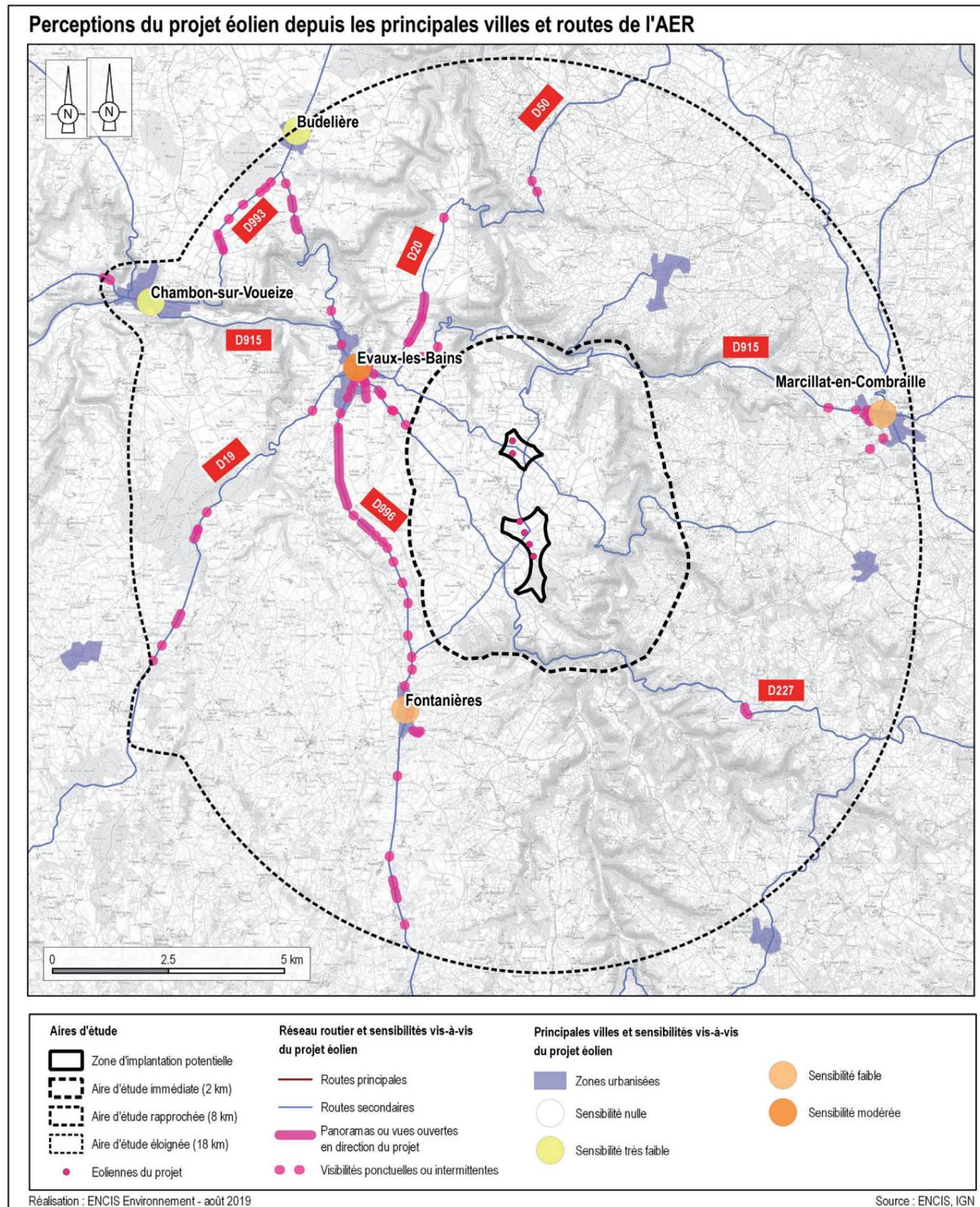
La D19 depuis la limite ouest de l'AER vers la vallée du Cher

Cette route arrive par la limite ouest de l'AER, avant de rejoindre Évaux-les-bains, puis de rejoindre le périmètre de l'AEI.

Dans la première portion, son tracé oscille entre les vallées de la Méouse et celle du Chat Cros. Le relief vient généralement atténuer les perceptions vers le projet éolien. Quelques visibilitées relativement éloignées sont identifiées à proximité de Savignat. Un peu plus d'un kilomètre plus loin, la route forme une sorte de belvédère, autour du village des Rieux. Ce secteur ouvre de nouveau des vues assez directes vers le projet. La départementale traverse ensuite la vallée du Chat Cros où le relief masque les visibilitées. Passé Évaux-les-bains, les vues vers le projet sont ensuite assez nettes (Vue 10 du carnet de photomontages en annexe). Le reste du tracé de la D19 est ensuite localisé dans le périmètre de l'AEI. *Malgré des vues relativement franches depuis la dernière partie du tracé, on peut estimer que globalement, l'impact du projet éolien dans le périmètre de l'AER sur le tracé de la D19 reste **faible**.*



Photographie 124 : Vue sur le projet éolien depuis la D996, à proximité du bourg de Saint-Julien-la-Genête (Vue 12 du carnet de photomontages en annexe).



Carte 54 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER.

La D227, localisée dans le quart sud-est de l'AER

Cette route permet de joindre les bourgs de Saint-Hilaire et de Château-sur-Cher. Dans le périmètre de l'AER, un seul tronçon de visibilité a été identifié. Il est localisé entre les villages de Mambouix et Villecheleix. Cette portion de route offre une vue en direction d'un affluent du Cher et vers la vallée du Cher au loin. En arrière-plan, boisements et relief viennent atténuer ces perceptions. *L'impact du projet éolien sur le tracé de la D227 est évalué comme **très faible**.*

La D915, localisée dans les quarts nord-est et nord-ouest de l'AER

Depuis Marcillat-en-Combraille, la D915 suit la vallée de la Tartasse, croise le bourg de Chambonchard, dans le périmètre de l'AEI puis rejoint ensuite la ville d'Évaux-les-Bains et celle de Chambon-sur-Voueize. C'est un axe important localement, car reliant directement les principaux bourgs du secteur.

La sortie ouest de Marcillat-en-Combraille offre des visibilitées vers le projet éolien de Chambonchard, bien que ces perceptions soient atténuées par le relief et la végétation (Vue 6 du carnet de photomontages en annexe). Le tracé de la route passe ensuite par le creux de vallons, traverse des boisements. Aucune visibilité n'est donc identifiée jusqu'à l'approche d'Évaux-les-bains. Les abords de la route permettent alors une vue franche vers le projet éolien. Dans la vallée de la Voueize, les vues sont alors masquées par le relief, puis une visibilité est possible depuis la limite ouest de l'AER, près de Chambon-sur-Voueize. *L'impact du projet éolien sur la D915 est évalué comme **très faible**.*

La D50 prolongée par la D20, au nord de l'AER

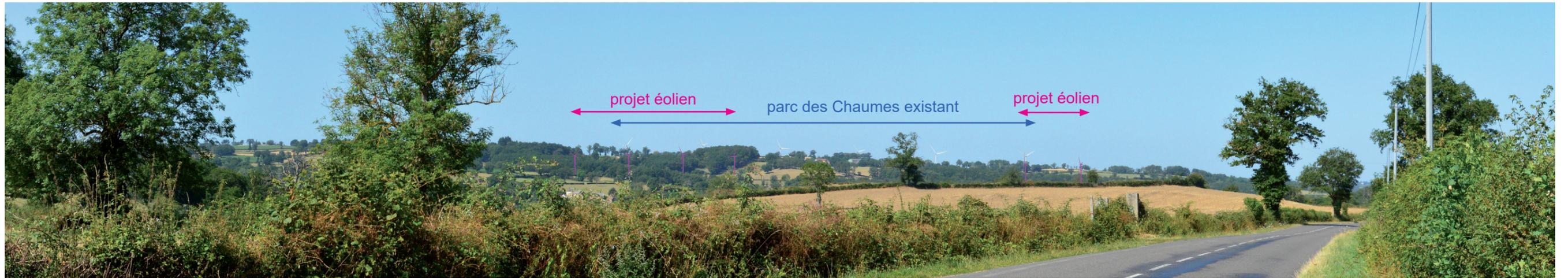
Depuis Évaux-les-Bains, la D50 permet de rejoindre Montluçon, au nord de l'AEI.

Dans la partie nord du tracé, les visibilitées vers le projet concernent quelques courts tronçons, à proximité de Sellat, puis vers Dorgues après avoir traversé la vallée du Cher. Quelques centaines de mètres avant le croisement avec la D915, les vues vers le projet sont alors assez nettes, sur une portion de plus d'un kilomètre (Vue 9 du carnet de photomontages en annexe). *Malgré ce tronçon de visibilité assez direct en direction du projet éolien, son impact sur le tracé de la route peut être considéré comme **faible**.*

La D993, en limite nord-ouest de l'AER

Dans le périmètre de l'AER, cette portion de route relie les bourgs de Budelière et de Chambon-sur-Voueize.

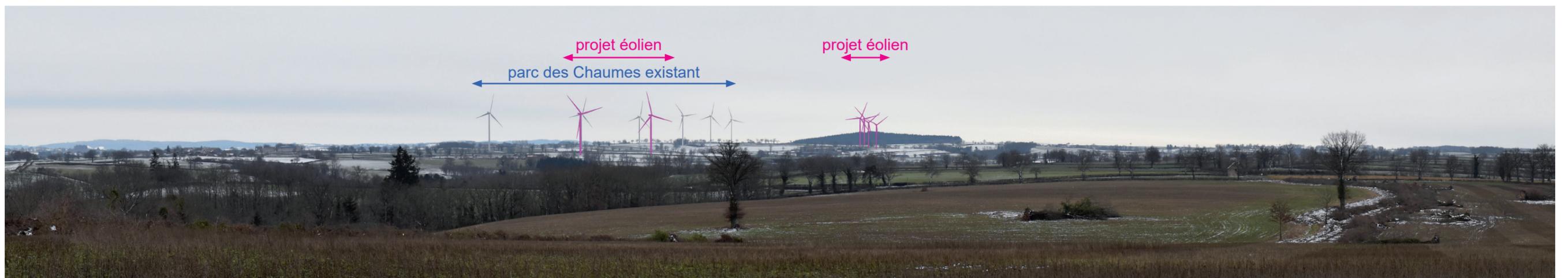
Au sud de Budelière, passé le bois de Montbardoux, le tracé de la D993 ouvre quelques vues en direction du projet éolien de Chambonchard. Ces vues se concentrent sur une portion de route d'environ 2 km. La trame bocagère proche vient cependant atténuer ces perceptions. Jusqu'à Chambon-sur-Voueize, les visibilitées vers le projet sont ensuite masquées par les reliefs de la vallée de la Tardes et du vallon de la Plaine. *L'impact du projet éolien sur la D993 est évalué comme **faible**.*



Photographie 125 : Vue en esquisse du projet depuis la D915, en limite ouest du bourg de Marcillat-en-Combraille (Vue 6 du carnet de photomontages).



Photographie 126 : Vue depuis les abords de la D915, en limite ouest de l'AER (Vue 7 du carnet de photomontages).



Photographie 127 : Vue en esquisse du projet de Chambonchard depuis la D20, au nord de l'AER (Vue 9 du carnet de photomontages).

6.2.5.5 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux dont l'impact a été estimé faible à minima (trois en l'occurrence dans cette aire d'étude).

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les neuf monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, seuls sept sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Pont sur la Voueize (MH n°64, enjeu modéré)

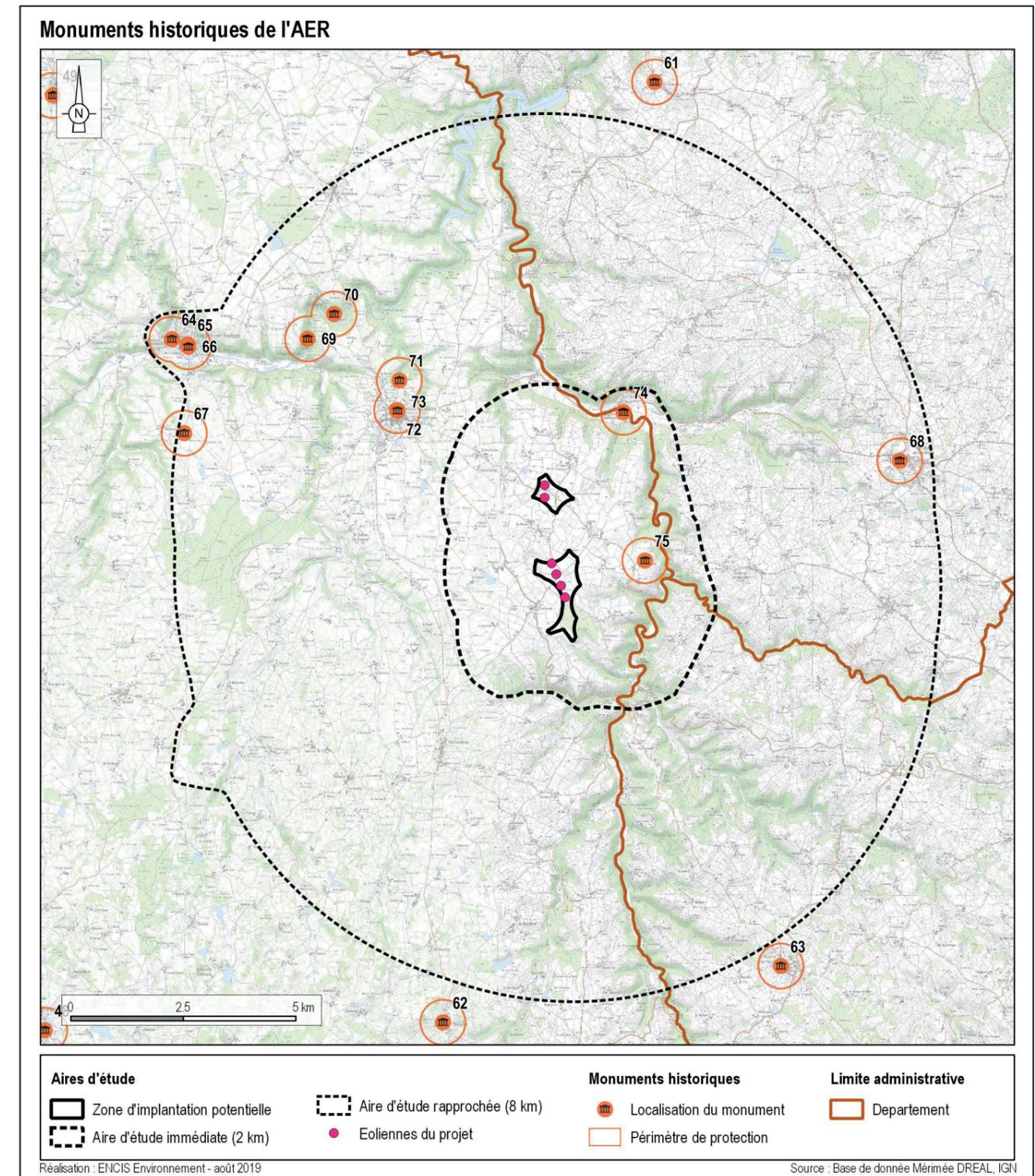
Il s'agit d'un pont roman datant du XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, installé sur le cours de la Voueize et mesurant une quarantaine de mètres de long.

Comme identifié lors de l'état initial, des visibilitées vers le projet sont possibles depuis la limite ouest du périmètre de protection, le long de la D915 et depuis l'aire de repos située à proximité immédiate (Vue 7 du carnet de photomontages en annexe). Aucune covisibilité avec le monument n'a été identifiée depuis ce secteur. *L'impact du projet éolien sur le pont est évalué comme nul.*

Eglise Sainte Valérie (MH n°65, enjeu fort)

En 857, les moines de l'abbaye de Saint-Martial fondent un monastère à Chambon-sur-Voueize afin de protéger les reliques de Sainte-Valérie. L'église Sainte-Valérie est construite plus tardivement. Elle est une des plus importantes églises romanes du Limousin.

L'église est implantée dans le creux de la vallée de la Tardes, à proximité de la confluence avec la Voueize. Depuis le monument et ses abords, le relief masque les vues en direction du projet éolien. Quelques covisibilités entre l'église et le projet éolien sont identifiées depuis la limite ouest du périmètre de protection (Vue 7 du carnet de photomontages en annexe). Ce point de vue reste très localisé et fréquenté dans le cadre d'une pause rapide. L'impact du projet éolien sur l'église Sainte-Valérie est évalué comme très faible.



Carte 55 : Localisation des monuments historiques dans l'AER.

Ancien monastère rattaché à l'église Sainte-Valérie (MH n°66, enjeu fort)

L'abbatiale était directement rattachée à l'église de Chambon. Elle est fondée en 857 par les moines de l'abbaye Saint-Martial. Elle constitue l'un des plus importants édifices roman localisés en Limousin.

Comme dans le cas de l'église, une légère covisibilité est identifiée depuis la limite ouest du périmètre de protection, le long de la D915 et au niveau de l'aire de repos, localisée à proximité immédiate de la route. Depuis ce secteur, le monastère est moins visible que l'église, car légèrement dissimulé par cette dernière. *Comme dans le cas de l'église Sainte-Valérie, l'impact du projet éolien sur l'ancien monastère est évalué comme très faible.*

Eglise Notre-Dame à Marcillat-en-Combraille (MH n°68, enjeu modéré)

L'église Notre-Dame est une église romane initialement construite au XII^{ème} siècle.

Depuis les abords immédiats de l'église, quelques visibilitées sont identifiées au niveau de l'aile ouest. Les espacements à travers la trame bâtie et les linéaires de haies bocagères permettent de percevoir le projet éolien. D'autres visibilitées sont également identifiées depuis les secteurs ouest et sud du périmètre de protection, mais sans covisibilité possible avec le monument. *L'impact du projet éolien sur l'église de Marcillat-en-Combraille est évalué comme faible.*



Photographie 128 : Légère covisibilité entre l'église Sainte-Valérie et l'abbaye de Chambon-sur-Voueize d'un côté et le projet éolien qui émerge au-dessus du versant boisé (Vue 7 du carnet de photomontages).



Photographie 129 : Vue en esquisse du projet depuis la limite ouest du périmètre de protection de l'église Notre-Dame à Marcillat-en-Combraille (Vue 6 du carnet de photomontages).

Viaduc sur la Tardes (MH n°69, enjeu modéré)

Conçu et construit par Gustave Eiffel entre 1885 et 1887, le viaduc sur la Tardes domine le cours de la rivière à une hauteur de 92 mètres, sur 250 mètres de long.

Depuis le monument même, le relief de la vallée masque les vues en direction du projet éolien. Quelques visibilitées, filtrées par la végétation de la trame bocagère, sont identifiées au niveau de la limite est du périmètre de protection, mais sans covisibilité possible avec le monument. *L'impact du projet de Chambonchard sur le viaduc sur la Tardes est évalué comme nul.*

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul et restes de l'ancien couvent des Génofains (MH n°72 et 73, enjeu fort)

L'origine de la fondation de ce monument débute lorsque les chanoines se regroupent autour des reliques de l'ermite Marien, mort en 513 dans l'ancienne cité thermale d'Évaux. On peut supposer que la

construction de l'église remonte ainsi au haut Moyen Âge.

Depuis les monuments et leurs abords immédiats, principalement les jardins attenants, les visibilitées vers le projet de Chambonchard sont masquées par la trame bâtie du bourg d'Évaux-les-bains. Des vues sont identifiées depuis le quart sud-est du périmètre de protection, à proximité du stade sportif (Vue 11 du carnet de photomontages en annexe), le long de la route des Chaves (Vue 10 du carnet de photomontages en annexe), de la D19 ou de la D915. Aucune covisibilité directe n'a cependant été identifiée depuis ces secteurs. *L'impact du projet éolien sur l'église Saint-Pierre et Saint-Paul et les restes de l'ancien couvent est évalué comme faible.*

| RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE | | | | | | | | |
|--|---------|-------------------------|------------------------|-----------------------|--------|--|-------------|-------------------------|
| MONUMENTS HISTORIQUES | | | | | | | | |
| N° | Départ. | Commune | Nom | Protection | Enjeu | Effets du projet | Impact | Distance au projet (km) |
| 64 | 23 | Chambon-sur-Voueize | Pont sur la Voueize | Classé | Modéré | Le pont sur la Voueize est localisé dans le creux de la vallée, le long du cours de la Voueize. Le relief encaissé de la vallée ne permet aucune visibilité en direction du projet depuis les abords du monument. Une vue lointaine est possible depuis la limite ouest du périmètre de protection mais sans covisibilité possible. | Nul | 8,7 |
| 65 | 23 | Chambon-sur-Voueize | Église Sainte-Valerie | Classé | Fort | Le monument est situé dans le creux de la vallée de la Tardes où le relief encaissé ne permet aucune vue en direction du projet éolien depuis les abords de l'édifice. Une vue lointaine est possible depuis la D915, mais hors du périmètre de protection. Depuis ce point de vue, une covisibilité apparaît avec le clocher de l'église, qui se détache de la silhouette du bourg. La visibilité vers les éoliennes est limitée à leur extrémité haute qui émerge au-dessus des versants boisés de la vallée de la Tardes. | Très faible | 8,4 |
| 66 | 23 | Chambon-sur-Voueize | Ancien Monastère | Inscrit | Fort | L'ancien monastère jouxte l'église Sainte-Valérie dans le centre ancien du bourg de Chambon-sur-Voueize. Comme dans le cas de l'église, le monastère est légèrement perceptible depuis la D915, à l'ouest du bourg de Chambon. Cette covisibilité est très ponctuelle et se situe hors du périmètre de protection du monument. | Très faible | 8,3 |
| 67 | 23 | Chambon-sur-Voueize | Château de Villemoleix | Inscrit | Faible | Le château est situé sur la partie haute d'un court versant, au sud du bourg de Chambon-sur-Voueize. Le relief et la végétation masquent les vues vers le projet éolien depuis le monument. Quelques vues sont possibles depuis la partie est du périmètre de protection mais sans covisibilité possible avec le château. | Très faible | 7,9 |
| 68 | 03 | Marcillat-en-Combraille | Église Notre-Dame | Partiellement Inscrit | Modéré | Une vue vers le projet éolien est possible depuis l'aile ouest de l'église. Cette visibilité est cadrée par quelques maisons situées dans la direction du projet. D'autres vues sont possibles depuis le secteur ouest et sud du périmètre de protection. Ces perceptions restent atténuées par la présence de la trame bocagère proche (Vue 6 du carnet de photomontages en annexe). | Faible | 7,3 |

| RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE | | | | | | | | |
|--|---------|-----------------|--|------------|--------|--|-------------|-------------------------|
| MONUMENTS HISTORIQUES | | | | | | | | |
| N° | Départ. | Commune | Nom | Protection | Enjeu | Effets du projet | Impact | Distance au projet (km) |
| 69 | 23 | Évaux-les-Bains | Viaduc sur la Tardes | Inscrit | Modéré | Le viaduc sur la Tardes domine la vallée, suspendu à plus de 90 mètres au-dessus du cours d'eau. Les vues en direction du projet éolien depuis le monument et ses abords sont masquées par les boisements qui couvrent les versants de la Tardes. Quelques visibilitées sont possibles depuis le secteur est du périmètre de protection mais sans covisibilité possible avec l'édifice. | Nul | 6,0 |
| 70 | 23 | Budelière | Ancienne église Saint-Martial du Châtelet | Classé | Faible | L'ancienne église est localisée sur un éperon rocheux qui domine la vallée de la Tardes, à proximité du village du Châtelet. Le relief encaissé de la vallée ne permet aucune vue vers les éoliennes en projet depuis le monument et ses abords. Un secteur de covisibilité très restreint a été identifié dans le village du Châtelet, au niveau de la limite nord-ouest du périmètre de protection. Depuis ce point de vue, seule l'extrémité supérieure du projet éolien émerge légèrement au-dessus des versants boisés de la vallée de la Tardes. | Très faible | 5,8 |
| 71 | 23 | Évaux-les-Bains | Restes des thermes | Classé | Faible | Les restes de thermes gallo-romains d'Évaux-les-Bains sont localisés dans une légère faille au nord du bourg. Ils sont situés sur l'emplacement de l'établissement thermal actuel. Insérés dans un relief en creux, aucune vue vers le projet n'est possible depuis les vestiges des anciens thermes. Des visibilitées furtives sont identifiées depuis la limite ouest du périmètre de protection, mais sans covisibilité possible avec le monument. | Nul | 3,8 |
| 72 | 23 | Évaux-les-Bains | Église Saint-Pierre et Saint-Paul | Classé | Fort | Depuis les abords immédiats du monument, la densité de la trame bâtie du centre d'Évaux-les-Bains ne permet aucune vue en direction du projet de Chambonchard. Des visibilitées vers les éoliennes ont été identifiées depuis le quart sud-est des périmètres de protection des monuments, près du stade sportif (Vue 11 du carnet de photomontages en annexe) ou le long des routes départementales : D915, D966, D19 ainsi que depuis la route des Chaves (Vue 10 du carnet de photomontages en annexe). Ces vues sur vers le projet n'impliquent pas de covisibilité avec les monuments protégés. | Faible | 3,5 |
| 73 | 23 | Évaux-les-Bains | Restes de l'ancien couvent des Génovefains | Classé | Fort | | Faible | 3,5 |

Tableau 25 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.